



BOURSE POSTDOCTORALE

« Renforcer la résilience des populations aux catastrophes naturelles : comment mieux adapter les actions aux contextes socioculturels ? »

Appel à candidatures 2019



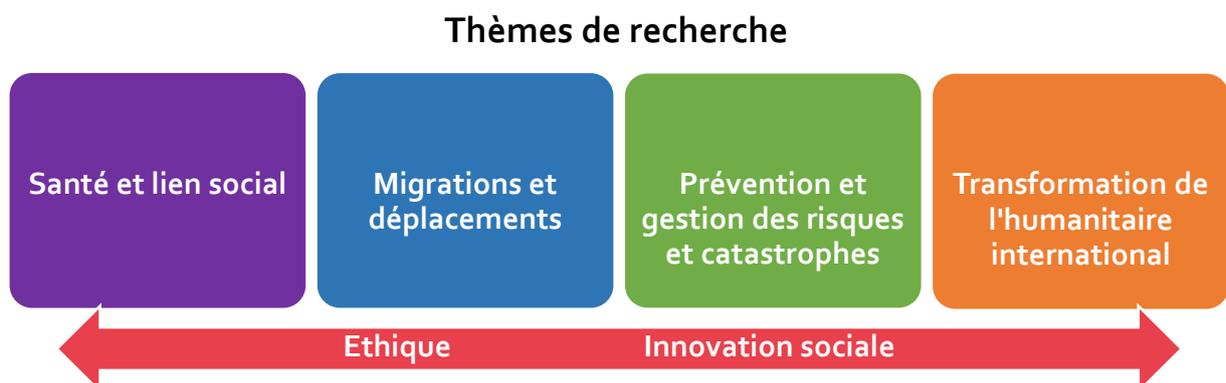
PRESENTATION

Au cœur des activités de la Fondation Croix-Rouge française une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, la Fondation lance un **appel à candidatures pour une bourse postdoctorale en sciences humaines et sociales le 11 avril 2019**.

Cet appel comprend :

- **L'appel « Transition humanitaire »**. Cet appel invite à aborder les transformations de l'humanitaire international dans ses multiples dimensions, et selon une diversité d'approches propres aux sciences humaines et sociales. La participation de chercheurs des pays ou régions concernées est privilégiée.
- **Les « appels partenaires »**. Ces appels visent une meilleure compréhension des fragilités humaines, des réponses apportées et des mutations de l'action humanitaire et de l'action sociale pour mieux les prendre en charge ou les prévenir. Ils proposent des sujets plus précis, dont les objectifs correspondent aux thématiques et réflexions communes à la Fondation et ses partenaires engagés sur la recherche avec les mêmes convictions de sa nécessité.

Aux **4 thématiques de recherche privilégiées** s'ajoutent les deux sujets transversaux que sont l'éthique et l'innovation sociale, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.



Il est possible de proposer **jusqu'à deux candidatures**, une pour l'appel « Transition humanitaire » et une pour les « appels partenaires ». Toutefois chaque candidat ne pourra se voir attribuer qu'une seule bourse et, le cas échéant, devra choisir.

BOURSE « Renforcer la résilience des populations : comment mieux adapter les actions aux contextes socioculturels ? »

La Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse postdoctorale** sur le thème de la prévention et gestion des risques et catastrophes naturelles.

1. Thématique de recherche

Selon le *World Disasters Report 2018*, publié par la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, 3 751 catastrophes naturelles ont été enregistrées dans le monde ces 10 dernières années, dont 84 % étaient des aléas liés aux conditions météorologiques. Durant cette période, le nombre estimatif de personnes touchées par des aléas naturels est de 2 milliards, dont 95 % ont été touchées par des aléas liés aux conditions météorologiques, principalement des inondations (36,7 %) et des tempêtes (17 %). Le coût approximatif des dégâts générés par les catastrophes dans les 141 pays touchés dans le monde ces 10 dernières années s'élève à 1 658 milliards de dollars (US), dont 72,6 % sont imputables aux aléas liés aux conditions météorologiques, les tempêtes représentant à elles seules 41,7 % de ces coûts.

Les bouleversements climatiques et aléas naturels ont des conséquences qui dépassent largement les seuls impacts environnementaux. En 2015, à la veille de la COP21 de Paris, un rapport de la Banque mondiale confirmait par exemple le lien entre climat et pauvreté, un de ses auteurs affirmant que « 100 millions de personnes supplémentaires pourraient être pauvres en 2030 à cause du changement climatique si les politiques de développement adéquates ne sont pas adoptées ». La hausse continue des températures, l'augmentation de la fréquence des événements naturels extrêmes et de la pollution sont autant de facteurs qui, indéniablement, auront un impact sur les économies des pays les plus vulnérables, majoritairement agricoles et donc fortement dépendantes du climat. Aussi, le changement climatique exacerbe les conflits autour des ressources naturelles, obligeant les populations à des migrations forcées, qui par ailleurs tombent dans un vide juridique puisque le statut de réfugié climatique n'existe pas.

Tout cela engendre des crises humanitaires et sanitaires aux causes et modes de gestion spécifiques, et dont la multiplication, selon toute prévision, amènera ONG, États, entreprises, institutions internationales à gérer des volumes d'opération en forte croissance à l'avenir. Ce contexte nouveau conduit les acteurs de la société civile et institutions internationales à repenser leur action dans l'optique d'une transition ou articulation plus poussée avec les objectifs du développement durable, et les pouvoirs publics locaux à opter pour des modes innovants de gestion des risques et des catastrophes (nouveaux mécanismes assurantiels, Disaster Risk Reduction) et de transition énergétique. Il est donc important de s'interroger sur ce que ces bouleversements environnementaux impliquent à la fois en termes de

conséquences pour les populations ainsi qu'en termes de conception et de pratique de l'action humanitaire.

Un des défis majeurs est notamment de mieux comprendre et anticiper les conséquences des programmes d'aide actuels et d'y intégrer les perceptions du risque et capacités d'adaptation des populations. En effet, il est communément admis concernant les catastrophes naturelles que si les risques associés sont dus à des aléas peu maîtrisables, leur impact peut être atténué de plusieurs façons, notamment par une bonne préparation de la population. Cette préparation passe tout d'abord par la connaissance du risque et donc sa perception, ce qui nécessite une sensibilisation et une communication efficace, composante essentielle des programmes de réduction des risques de catastrophes dans le milieu humanitaire. Cependant, il est intéressant de constater qu'une population qui a connaissance d'un risque n'adapte pas toujours son comportement pour y faire face.

Comment renforcer la résilience des populations et les capacités de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et crises sanitaires des acteurs de la gestion des risques dans un contexte de changement climatique ? Quelles actions contribuent à réduire la vulnérabilité et améliorer l'adaptation aux aléas météorologiques extrêmes, dans une perspective de durabilité et de résilience pérenne ? Comment les individus perçoivent-ils les risques auxquels ils sont exposés ? Quels sont les paramètres qui influent sur cette perception ? Quelle est la corrélation entre perception des risques et l'adaptation des comportements ? Comment intégrer les composantes socio-culturelles aux programmes de réduction des risques pour augmenter la résilience ?

L'objectif de la recherche sera d'identifier et comprendre les déterminants socioculturels qui influencent les comportements de prévention et de protection face aux risques naturels (avant, pendant et après) et effets prévisibles du changement climatique, afin d'orienter la méthodologie pour la mise en place d'actions de prévention et de permettre aux citoyens de devenir acteurs de leur propre sécurité et de celle de leur entourage.

L'analyse de ces déterminants socioculturels, du niveau de connaissance et des attitudes motivant les comportements et pratiques préventives de la population, devra mener à proposer des recommandations pour élaborer des actions de réduction des risques adaptées au contexte spécifique de l'étude. Basées notamment sur l'analyse des résultats et de l'impact d'activités de prévention actuelles et passées sur les comportements de la population, ces recommandations pourront porter par exemple sur l'élaboration d'outils/supports de sensibilisation et de préparation aux risques de catastrophes naturelles et effets prévisibles du changement climatique, ou sur les messages clés de sensibilisation et de préparation à ces risques.

Enfin, sur la base des résultats de la recherche et des travaux existants sur le sujet, il est attendu une réflexion plus générale sur la résilience, et ce que cela signifie concrètement d'améliorer la résilience des populations face aux risques de catastrophes naturelles. La résilience pose aujourd'hui un enjeu sociétal majeur. Horizon extrêmement prometteur, c'est un terme qui, même s'il est flou, permet de faire avancer les politiques publiques, privées, nationales, internationales, locales.

Mais c'est aussi un terme qui doit être manipulé avec beaucoup de précautions parce qu'il prend des sens très différents selon les acteurs concernés et ne doit pas conduire à une inégale répartition des responsabilités voire à une déresponsabilisation des acteurs privés et publics au détriment des populations. Cette résilience reste aujourd'hui incantatoire, est très difficile à opérationnaliser et pose de nombreuses questions éthiques, idéologiques, politiques, au sens fort du terme, telles que :

- Qui dit, pour une société ou pour un individu, ce qui est meilleur, quel est l'état vers lequel il doit tendre ?
- A quelle échelle va-t-on travailler, vers qui va-t-on destiner les politiques visant à construire la résilience des individus ?
- Quel coût social de l'adaptation transformationnelle, car ce sont souvent les populations les plus pauvres et les plus démunies qui sont frappées par les coûts de cette adaptation ?

2. Zones géographiques de recherche

Ce thème pourra être abordé dans une zone géographique comportant une ou plusieurs régions. La Fondation a identifié pour cet appel **huit zones prioritaires** :

Guadeloupe	Nouvelle-Calédonie
Guyane	Polynésie française
Martinique	Réunion
Mayotte	Saint-Martin

Les zones ciblées constituent une entrée empirique pour les recherches. Ils ne correspondent en aucun cas aux nationalités d'éligibilité du candidat.

L'accès au terrain sera conditionné par une évaluation précise des risques remise lors de la candidature et mise à jour avant le départ.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les financements accordés par la Fondation Croix-Rouge française ont pour objectif de couvrir le coût d'une année de recherche dans le cadre d'une bourse postdoctorale individuelle. Il s'agit de bourses de perfectionnement à la recherche accordées selon un barème de base correspondant à **17 000 euros pour un an**.

Seuls les chercheurs rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences sociales (en particulier en science politique, anthropologie, sociologie, économie, droit, histoire, philosophie, éthique) ou des sciences médicales (médecine, santé publique) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50% ;

- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Il n'existe pas de condition de nationalité. La Fondation privilégie toutefois les candidatures des chercheurs résidant dans les zones géographiques de recherche prioritaires (hors France).

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, le chercheur souhaitant candidater doit :

- présenter son projet de recherche en langue française ;
- être présenté par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément au paragraphe détaillé ci-après **avant le 3 juin 2019 à minuit**.

DEPOT DE CANDIDATURE

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur le site de la Fondation (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le candidat accède à son espace personnel depuis lequel il peut postuler aux différentes bourses proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature(s).

A. Dépôt de candidature

Le candidat renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant le parcours universitaire et professionnel du candidat ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile.
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable du laboratoire ou institution de recherche accueillant le post-doctorant (optionnel) ;

8. une lettre de référence d'un responsable scientifique du post-doctorant (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront du 11 avril 2019 au 3 juin 2019 à minuit. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entraînera le rejet automatique de la candidature.

Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le candidat peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il sera tenu informé des résultats

B. Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature seront évalués par des groupes composés de membres du Conseil d'administration, du Conseil scientifique, d'experts associés ou de l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection établira une proposition de sélection qui sera soumise au Conseil d'administration de la Fondation, qui établira enfin la sélection finale lors de sa réunion qui aura lieu le **19 juin 2019**. Les résultats seront communiqués le lendemain sur le site de la Fondation (www.fondation-croix-rouge.fr).

MODALITES DU SOUTIEN FINANCIER ET OBLIGATIONS

- La Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique au-delà de la bourse qu'il leur attribue. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre de journées d'études organisées par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur qui reste propriétaire de son travail.

- La Fondation procède au versement de la bourse en quatre fois : trois versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le 1^{er} septembre, et au plus tard le 15 septembre, de l'année d'attribution de la bourse. Cependant le versement de la première tranche de la bourse est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraîne un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entraînera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche de la bourse dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement de la bourse, la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.
- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution de la bourse du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrait(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment la bourse. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

CALENDRIER

11 avril	Lancement de l'appel à candidatures
3 juin	Clôture des candidatures à minuit
19 juin	CA de sélection
20 juin	Annonce des résultats
Juillet-Août	Signature par le/la lauréat/e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1 ^{er} -15 septembre	Début des recherches

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE

21 rue de la vanne

CS 90070

92126 Montrouge Cedex

+33(0)1 40 71 37 90

recherche@fondation-croix-rouge.fr